

DEC151701IN2P3

**Décision portant cessation de fonctions de M. Giovanni Lamanna chargé de mission.**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** la décision DEC142682IN2P3 du 19 décembre 2014 nommant M. Giovanni Lamanna, chargé de mission auprès du président du CNRS pour le domaine informatique ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Il est mis fin, à compter du 31 août 2015, aux fonctions de chargé de mission, pour l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules, exercées par M. Giovanni Lamanna auprès du président du CNRS.

**Article 2**

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Alpes.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président  
Alain Fuchs